



Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2015

Réf. : CR2015-08
Date : 28/09/2015

1/9

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12

Présents : Denis MAIRE, Raphaël SPINELLI, Georges DELEAVAL, Véronique HUARD, Pascal PLANTARD, Valérie MOSSUZ, Aurélie CATTEAU, Alexandre GROBEL, Marie-Dominique RYCKEBOER, Pascale GUIGONNAT, Emilie CLERC-ROGUET, Sylvain COLLIAT,

Absents excusés : Guilhem BEDOIAN, Catherine FRAISEAU, Mélanie BAJOT.

ORDRE DU JOUR

Présentation de la nouvelle assistante, Madame Séverine APLINCOURT, qui a pris ses fonctions au secrétariat à compter du 4 septembre 2015.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour une délibération portant sur les subventions attribuées par le conseil général pour travaux de la RD 15 – carrefour les Groulines/Corbeilles. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Véronique HUARD

2. COMPTES RENDUS

2.1. Réunion du conseil municipal du 21 juillet 2015.

Compte-rendu approuvé à l'unanimité.

2.2. Décisions du Maire en vertu des délégations reçues par le Conseil Municipal.

DEC-2015-02 portant sur l'attribution des marchés de travaux à bons de commande de voirie-réseaux divers-enrobés et marquage au sol.

Monsieur le maire précise que les candidats retenus pour ces marchés sont Proximark et Colas.

2.3. Réunions communales

- Commission communale :

La dernière réunion avec le cabinet Latitude s'est tenue le 23 juillet dernier. Elle portait sur les dernières modifications à apporter au dossier.

Le PLU sera soumis à l'approbation des conseillers au conseil municipal du mois d'octobre.



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2015

Réf. : CR2015-08
Date : 28/09/2015

2/9

A ce propos, il est précisé qu'une réunion de travail spéciale PLU sera organisée le 22 septembre pour l'ensemble des conseillers.

- Réunion à venir :
 - Commission scolaire,
 - Commission communication (le 5 octobre),
 - Projet de la Savoie – réunion le 24 septembre avec le promoteur « Villes et villages créations ».

3. URBANISME

3.1. Permis de construire

Néant

3.2. Déclaration préalable

DP 074 0145 15 H 0011 déposée par Rolland Jean-Marc pour le changement de la couverture de toit.

4. EXAMEN DES TRAVAUX, AMENAGEMENTS ET PROJETS EN COURS

4.1. Travaux carrefour des Groulines,

La réception du chantier a été refusée car le plateau côté route de la gare n'était pas assez surélevé. De fait, l'entreprise Colas est intervenue pour la reprise du plateau.

Le nouvel aménagement de ce carrefour n'est pas tout à fait satisfaisant au regard de la visibilité. Il est toutefois difficile de faire mieux étant donné la configuration des lieux.

Le site sera amélioré avec le marquage et la signalisation.

4.2. Projet de la Savoie,

Lors du dernier conseil, l'offre de Monsieur CHATEL, de la société DURABILIS, avait été présentée. Il s'agissait de faire intervenir un prestataire extérieur pour aider la municipalité à se positionner sur une approche stratégique concernant l'aménagement du secteur de la Savoie.

Depuis, Monsieur le Maire a rencontré les services d'Annemasse-agglo, qui ont annoncé pouvoir aider la commune dans le montage du projet; les obstacles réglementaires et de charge de travail étant levés. Il est également précisé que l'agglo pourra éventuellement aider à l'écriture d'un cahier des charges avec un suivi possible sur le déroulement de l'opération.

On garde la possibilité de faire appel à Maître Fyrgatian, pour l'expertise juridique liée à ce projet.



Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2015

Réf. : CR2015-08
Date : 28/09/2015

3/9

4.3. Divers.

- Les bassins écrêteurs :

Les travaux ont débutés. L'information concernant le déroulement du chantier a été faite par le SIFOR (réunion publique, distribution de flyers...).

Les réunions de chantier ont lieu tous les vendredis à 10h00 sur place.

Le chantier entame les travaux de préparation : drainage des pieds de digue, passage d'eau, décaissement, , ouvrage en béton enterré...

Les trois représentants de la commune au conseil du SIFOR, Madame CATTEAU, Pascal PLANTARD et Monsieur GROBEL, informent l'assemblée que le Tribunal de Grenoble a rendu sa décision concernant le contentieux d'expropriation opposant un maraîcher de Ville la Grand et le SIFOR. Ce dernier est condamné à dédommager le maraîcher à hauteur de 1 400 000 euros.

Le SIFOR a décidé de faire appel auprès de la cour de cassation.

5. DÉLIBÉRATIONS

5.1 : Travaux sur la RD 15, au carrefour des Groulines/Corbeilles. Acceptation de la moitié de la subvention versée par le Conseil Général au titre des amendes de police 2010

Considérant le programme de sécurisation du carrefour RD15 : Chemin des Corbeilles à Saint-Cergues/Route des Groulines à Juvigny,

Considérant le marché établi entre les communes de Saint-Cergues et Juvigny et l'entreprise BARBAZ SATP pour un montant total de 98 105.82 Euros HT,

Considérant que la commune de Juvigny s'est engagée au financement de la moitié des travaux,

Considérant le versement de la subvention du conseil général dans le cadre des amendes de Police année 2010 à la commune de Saint-Cergues pour un montant de 13 500 €,

Vu la délibération 2015-09-64 de la commune de Saint-Cergues autorisant le versement de la moitié de la subvention soit 6 750 euros au profit de la commune de Juvigny.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **D'ACCEPTER** le versement de la subvention par la commune de Saint-Cergues pour un montant de 6750 Euros au profit de la commune de Juvigny.

5.2 Mise à jour du tableau des emplois

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui indique que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;



Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2015

Réf. : CR2015-08
Date : 28/09/2015

4/9

Vu la délibération du 23 février 2012 de création du tableau des effectifs,

Vu la délibération n° DEL-2014-45 du 14 octobre 2015 concernant la mise à jour du tableau des effectifs,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire (CTP) n° 2015-07-14-JUVIGNY en date du 01/07/2015 concernant l'augmentation du temps de travail du poste d'adjoint administratif soit de 80% à 90%,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire (CTP) n° 2014-07-14-JUVIGNY en date du 01/07/2015 concernant l'augmentation du temps de travail du poste d'adjoint technique 2^{ème} classe de 22h00 à 26h00,

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant la nécessité de préciser :

- les grades correspondants à l'emploi créé.
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de non titulaire créé en application des trois derniers alinéas de l'article 3 de la loi précitée, (besoins occasionnels ou saisonniers, emplois de contractuels dans les mêmes cas et conditions de durée que ceux applicables aux agents de l'Etat, emplois à temps non complet d'une durée hebdomadaire ne dépassant pas 17 heures 30, dans les communes ou groupements de communes de moins de 1 000 habitants).

Considérant qu'au regard de l'ensemble des modifications il convient de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** les modifications et la mise à jour du tableau des emplois suivant :



Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2015

Réf. : CR2015-08
Date : 28/09/2015

5/9

Cadres d'emploi	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps Complet	Temps non complet
<u>Filière Administrative :</u>				35h00 hebdo	Indiquer le nombre et la durée hebdo.
Rédacteur	B	1	1	1 x 35h	
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe – Poste supprimé	C	0	0		1 X 28h
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe – Nouveau poste à compter du 4 septembre 2015	C	1	1		1 X 31h30
TOTAL		3	2	1	1
TOTAL HEURES POURVUES				66h30	

Cadres d'emploi	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps Complet	Temps non complet
<u>Filière Technique :</u>				35h00 hebdo	Indiquer le nombre et la durée hebdo.
Adjoint technique 2 ^{ème} classe – poste supprimé	C	0	0		1 x 22h00
Adjoint technique 2 ^{ème} classe – à compter du 1 ^{er} septembre 2015	C	1	1		1 x 26h00
TOTAL					1
TOTAL HEURES POURVUES				26h00	

Cadres d'emploi	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps Complet	Temps non complet
<u>Filière animation :</u>				35h00 hebdo	Indiquer le nombre et la durée hebdo.
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	C	1	1	1 x 35h	
TOTAL				1	
TOTAL HEURES POURVUES				35h00	

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2015

Réf. : CR2015-08
Date : 28/09/2015

6/9

<u>Filière Médico-Sociale :</u>				35h00 hebdo	Indiquer le nombre et la durée hebdo.
ATSEM	C	1	1		1 x 16h45
TOTAL					1
TOTAL HEURES POURVUES				16h45	

Agents non titulaires Emplois pourvus)	Catégories	Filière	Rémunération	Motifs contrat
Adjoint d'animation n° 1	C	Périscolaire + cantine	IB : 330	Article 110 – Loi du 26/01/1984) Article 3, alinéa 3, Loi du 26/01/1984) Raisons de service – CDD – 32h00 à compter du 24 août 2015
Adjoint d'animation n° 2	C	Périscolaire + cantine	IB : 330	 Raisons de service – CDD – 32h00 – à compter su 24 août 2015

5.3 Mise en Place du Conseil Municipal des Enfants.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de mise en place d'un conseil municipal des enfants pour la rentrée scolaire de septembre 2015. Ce projet vise les enfants de CE2 à CM2 scolarisés sur la commune de Juvigny. Deux élus référents seront en charge de gérer ce dossier.

Les objectifs de la création d'un tel conseil sont le développement du civisme, et l'implication pour les enfants dans la vie et les choix de la commune.

Le CME a pour mission de proposer des projets au bénéfice de tous afin d'être présentés au Maire pour qu'ils soient éventuellement inscrits au programme de la commune (les délibérations du CME n'ayant pas force réglementaire, doivent être approuvées par délibération du conseil municipal élu).



Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2015

Réf. : CR2015-08
Date : 28/09/2015

7/9

Un règlement définissant les engagements, droits et devoirs ainsi que le fonctionnement sera élaboré.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la création d'un conseil municipal des enfants à partir de la rentrée 2015,
- **PRECISE** qu'un règlement intérieur sera élaboré,
- **NOMME** Pascale GUIGONNAT et Marie-Dominique RYCKEBOER, élus référents pour gérer le dossier.

5.4 Autorisation de convention entre la commune de Juvigny et le CDG 74.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que pour faire suite à l'arrêt maladie de Madame Audrey DESERT, animatrice sous contrat, il est nécessaire de trouver un remplaçant pour assurer le service de la cantine pour la rentrée scolaire.

Pour avoir recours au service des remplacements et missions temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, il convient de passer la convention générale N°2015-MAD-18 entre la commune et le CDG.

Cette convention permet notamment la mise à disposition d'agents recrutés et gérés par le CDG 74 pour répondre aux besoins temporaires des services, en assurant le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou en accomplissant des missions ponctuelles ou saisonnières.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention générale n°2015-MAD-18 de recours au service des remplacements et missions temporaires du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale.

6. QUESTIONS DIVERSES

○ Situation des migrants

Suite aux arrivées massives des migrants, le gouvernement a exhorté les communes à se positionner sur leur capacité d'accueil.

En ce qui concerne Juvigny, la capacité d'accueil est nulle.

Cette question sur l'accueil des populations en difficulté renvoie sur la problématique de la population Roms. En effet, il ne s'agit pas seulement d'accueillir ces personnes mais également de les intégrer, de scolariser les enfants et de proposer un vrai suivi social.

Annemasse-Agglo s'est positionnée pour une gestion au niveau de l'agglomération et non au niveau communale.



**Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE**

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2015

Réf. : CR2015-08
Date : 28/09/2015

8/9

Sébastien DENJEAN, responsable de l'action sociale à Annemasse-Agglo, doit venir prochainement en mairie pour échanger sur ce dossier.

Lors de la prochaine rencontre police/gendarmerie, Monsieur le Maire abordera les problèmes de sécurité près du camp, pour permettre le passage sur la route des bois enclos et tenter de régler les problèmes de stationnement anarchique.

- **Eclairage public.**
- Prévoir d'identifier les points lumineux autour de l'église pour les inclure dans la plateforme du Syane.
- Il a été constaté que certains luminaires s'allument très tôt le soir.
- Mener une réflexion sur l'interruption ou la baisse de l'éclairage public pendant la nuit. Il faudra prévoir pour cela de s'appuyer sur le bilan annuel de la consommation (janvier 2016).

7. RÉUNIONS INTERCOMMUNALES

La secrétaire,

Véronique HUARD

Fin du conseil municipal à 22h15



**Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE**

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2015

Réf. : CR2015-08
Date : 28/09/2015

9/9

Signatures :

Denis MAIRE

Sylvain COLLIAT

Alexandre GROBEL

Raphaël SPINELLI

Aurélie CATTEAU

Georges DELEVAL

Pascal PLANTARD

Pascale GUIGONNAT

Valérie MOSSUZ

Marie-Dominique RYCKEBOER

Emilie CLERC-ROGUET